



SEIZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes

1. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes s'est réunie le 21 mars 2003 sous la présidence de M. Rimkunas (gouvernement, Lituanie). MM. Jeetun et Zellhoefer étaient respectivement vice-président employeur et vice-président travailleur.
2. A l'ouverture des travaux de la commission, M. Zellhoefer a rendu hommage à M. Oscar de Vries Reilingh, ancien directeur du Département des activités sectorielles, qui a récemment pris sa retraite. Il l'a remercié pour les longues années qu'il a passées à mettre avec dévouement ses compétences professionnelles au service de l'OIT et pour son engagement en faveur du mouvement des travailleurs. Le président de la commission, M. Jeetun, au nom du groupe des employeurs, et le représentant du gouvernement de l'Allemagne, au nom des PIEM, lui ont également rendu hommage.

I. Examen du Programme des activités sectorielles: vers plus de flexibilité et d'impact en 2004-05

3. La commission était saisie d'un document¹ sur l'examen du Programme des activités sectorielles.
4. M^{me} Paxton, Directrice exécutive du Secteur du dialogue social, a présenté le document qui contient d'importantes décisions à prendre pour la commission, afin de clore l'examen en cours des activités sectorielles et d'engager le Programme des activités sectorielles dans une nouvelle voie, qui soit meilleure. Le Bureau a tenu un grand nombre de consultations avec les mandants au cours de l'examen et lors de l'élaboration de ce document. Des efforts ont été faits pour maximiser l'impact des ressources limitées, pour mettre en lumière les questions les plus pertinentes et les plus actuelles, et pour préserver la flexibilité dans le traitement des besoins et des priorités de chaque secteur de la manière la

¹ Documents GB.286/STM/1 et GB.286/STM/1 (Corr.).

plus efficace. Cette nouvelle approche exige la poursuite et l'intensification des consultations qui ont été menées jusqu'à présent.

5. M^{me} Paxton a remercié les mandants d'avoir fourni des réponses détaillées et très réfléchies au questionnaire. Elle a présenté des excuses au gouvernement du Royaume-Uni dont la réponse complète a disparu dans un trou noir électronique, mais le Bureau a depuis reçu ses commentaires et les a examinés. Outre les réponses des 26 gouvernements mentionnés dans le document et celle du Royaume-Uni, d'autres réponses ont été reçues des gouvernements suivants: Australie, Burundi, Espagne, Iraq, Maroc, Maurice, Panama, Rwanda, Qatar, Singapour et Zimbabwe, entre le 6 février et le 20 mars. Les opinions exprimées sont en général conformes à celles des réponses antérieures qui sont reflétées dans le document. Le Bureau a également reçu des réponses complètes du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs, qui sont résumées dans le document. Le nouveau programme a été conçu en fonction des objectifs relatifs à l'impact, la pertinence, l'opportunité, la flexibilité et l'efficacité. Des efforts ont été faits pour intégrer les activités sectorielles dans les autres travaux de l'OIT et pour tirer un meilleur parti des ressources à l'intérieur de l'OIT et à l'extérieur. Grâce à une approche réaliste du changement, le programme pour 2004-05 est novateur et réalisable tout en continuant d'offrir la sécurité, la continuité et l'utilité de l'approche traditionnelle du traitement des questions sectorielles par des réunions et des activités de suivi. Selon la proposition, chaque programme de travail et/ou réunion pour chaque secteur choisi recevra une allocation de ressources égale au cours de la période biennale. La commission pourra ensuite décider des paramètres généraux des travaux effectués dans un secteur particulier, et des consultations approfondies suivront.
6. M^{me} Paxton a fait observer que le programme de travail se divise en trois catégories générales, à savoir les programmes d'action, les petites réunions de planification suivies de programmes d'action courts et les réunions sectorielles internationales. La sélection d'une activité particulière pour une période biennale ne préjuge pas de son changement pour le prochain cycle. La proposition conserve les 22 secteurs pour la période biennale 2004-05 et adhère à la pratique du roulement entre ces secteurs ainsi qu'à l'inclusion de suggestions concernant les activités intersectorielles. Les questions de travail et les problèmes sociaux prioritaires dans les différents secteurs doivent cependant être examinés à l'avenir afin d'identifier et de traiter les plus importants au fur et à mesure qu'ils se manifestent. Pour la période biennale 2004-05, plusieurs types d'activités ont été proposés, qui tiennent compte des appels lancés en faveur d'une plus grande coopération, de la transparence, de la flexibilité et de l'impact. Les dix secteurs choisis pour examen l'ont été selon la pratique du roulement. Les réponses au questionnaire font état d'un appui soutenu aux trois programmes d'action proposés dans l'agriculture, l'éducation, et le textile, l'habillement et la chaussure, mais de nouvelles consultations seront nécessaires pour décider des derniers détails. De nombreux gouvernements ont exprimé le souhait de contribuer, au niveau national, au développement et à la mise en œuvre des programmes d'action dans leurs pays, qui se sentiront ainsi «parties prenantes», et ils ont promis une assistance importante du point de vue des ressources.
7. M^{me} Paxton a évoqué la proposition concernant les trois petites réunions de planification qui déboucheront sur trois programmes d'action d'une année. Le processus de consultation et le fait que les intéressés se sentent parties prenantes dans le développement et l'entreprise de ces activités sont indispensables à leur succès. Le coût des réunions courtes sera financé par les fonds disponibles pour les secteurs choisis. Voilà qui affectera le montant disponible pour le programme d'action, mais l'oratrice est convaincue qu'il est possible d'attirer des financements supplémentaires pour permettre une expansion. Compte tenu de la logistique nécessaire à l'organisation d'une petite réunion de planification et au lancement d'un plan d'action d'un an, le Bureau a l'intention de tenir ces réunions de planification au début de 2004. Enfin, il a été suggéré de tenir cinq ou six réunions

sectorielles tripartites internationales au cours de la période biennale, la plupart d'entre elles en 2005. Le thème, la nature, l'objectif et le résultat de chaque réunion pourraient prendre une des multiples formes possibles, et cette dernière sera décidée dès que le calendrier des réunions sera proposé. Il serait également possible d'organiser soit une réunion multisectorielle, soit une réunion traitant d'un sous-secteur ou d'un nouveau secteur.

8. M^{me} Paxton a résumé la proposition, insistant sur le fait qu'il serait risqué de tenter d'aller au-delà, dans le cadre de cette première tentative de changement, et reconnaissant en particulier que les mandants sont très attachés à l'idée de réunions de types différents. Le processus d'évaluation des changements apportés est un élément important des décisions à prendre. Les procédés seront variables mais, pour concrétiser les objectifs relatifs à l'impact, la pertinence, l'opportunité, la flexibilité et l'efficacité, la capacité d'évaluer les travaux et de mettre en pratique les leçons apprises est indispensable. Il faut également se mettre d'accord sur un mécanisme de consultations, particulièrement en ce qui concerne les gouvernements, afin que les travaux puissent commencer immédiatement après le Conseil d'administration.
9. M^{me} Paxton a rappelé à la commission qu'il s'agit là de l'approche la plus révolutionnaire du Programme des activités sectorielles depuis sa création, il y a environ soixante ans. Si un accord intervient sur cette nouvelle approche, le programme connaîtra une vigueur nouvelle, et il sera beaucoup plus utile aux mandants et au sein de l'OIT.
10. M. Jeetun a remercié le Bureau pour le document, dont il a espéré qu'il permettra d'avancer. Le groupe des employeurs a quelques réserves, mais le document contient des idées utiles, même s'il faut accorder des priorités différentes aux activités proposées. L'orateur a rappelé la position des employeurs au sein du groupe de travail et à la réunion de la commission en novembre 2002, quant à l'importance des réunions sectorielles et à l'entreprise d'une action de suivi. C'est là une séquence logique qui devrait être reflétée dans le paragraphe appelant une décision. Le groupe des employeurs n'est pas en faveur des activités multisectorielles, ni en ce qui concerne les réunions, ni en ce qui concerne les programmes d'action, car elles ne sont pas compatibles avec l'ère de spécialisation actuelle. Le secteur des transports aurait dû être inclus, compte tenu de son importance. La tenue de toutes les réunions sectorielles au cours de la deuxième moitié du biennium pourrait remettre en cause l'avenir des réunions tripartites internationales. Ainsi, le groupe des employeurs est prêt à organiser deux réunions sectorielles de moins, à réduire la dimension de celles qui restent, ainsi qu'à se prononcer en faveur de rapports plus courts, afin de libérer des ressources – provenant d'économies de toutes sortes – en faveur des activités de suivi dont l'absence constitue une faiblesse majeure. Il doit être possible d'organiser quatre réunions sectorielles internationales dans chacune des années du biennium. Les programmes d'action sont un exemple d'activités de suivi, et ne doivent pas se substituer aux réunions sectorielles. Ils doivent au contraire les compléter. Les trois propositions concernant des programmes d'action principaux découlent de réunions sectorielles antérieures. Le groupe des employeurs a observé qu'elles se sont améliorées depuis novembre; il s'est dit soulagé que chacun des secteurs puisse bénéficier du même montant de ressources, et il les a appuyées. Cependant, il reste encore des questions à régler, et des consultations devraient avoir lieu dès que possible à cet égard, notamment pour s'assurer que chaque réunion nourrit des objectifs réalistes et quantifiables. Les partenaires sociaux devraient être étroitement associés à chaque programme d'action tout au long de son existence, et non pas seulement lors de sa conception. S'agissant des propositions relatives à des petites réunions de planification et à des programmes d'action courts, il faut s'assurer que ces réunions seront suffisamment importantes du point de vue de leur composition pour être représentatives du secteur concerné. La commission aura peut-être besoin d'obtenir davantage d'informations sur ces propositions avant de prendre une décision. Les suggestions contenues dans le document ne sont pas exhaustives et il

conviendrait de pouvoir disposer d'informations supplémentaires de la part des mandants. Par exemple, le groupe des employeurs n'appuie pas l'expression «développement socialement durable» utilisée dans les propositions relatives à l'agriculture et à la foresterie, non plus que la proposition relative aux zones franches d'exportation, qu'il serait plus approprié de renvoyer à la Commission de l'emploi et de la politique sociale. Etant donné que les nouvelles orientations proposées sont expérimentales, il faut veiller à la transparence, à la participation et à la consultation tout au long du processus. Il serait très utile que la commission puisse disposer du calendrier des réunions qui ont déjà eu lieu et de celles qui sont prévues afin que l'on puisse contrôler les activités de suivi.

- 11.** M. Zellhoefer s'est félicité du document du Bureau qui reconnaît que le Programme des activités sectorielles doit se lancer dans des activités concrètes orientées vers l'action. Le Bureau doit prendre conscience de la nécessité d'une évaluation adéquate. Les réponses du groupe des travailleurs au questionnaire ont souligné la nécessité pour le Bureau de collaborer davantage avec d'autres organisations internationales de la famille des Nations Unies et d'ailleurs et d'améliorer sa coopération interne. Il faudra garder cette nécessité à l'esprit lorsque le nouveau programme sera mis en place. Il est encourageant de constater que, dans leurs réponses, dont le nombre est malheureusement peu élevé (environ 20 pour cent des Etats Membres) même si l'on tient compte des arrivées tardives, les gouvernements ont souligné l'importance des activités sectorielles et de leur lien avec la ratification et la promotion des conventions sectorielles ainsi que du travail effectué au niveau national pour encourager les synergies. Le groupe des travailleurs est en faveur d'une approche davantage orientée vers l'action, qui sera en conformité avec les récentes discussions sur le programme et budget, et il se félicite que le programme d'action par secteur soit conçu et mené à bien dans le cadre d'une consultation approfondie au sein du Bureau et parmi les mandants. Le groupe des travailleurs réitère sa proposition de maintenir le niveau des ressources pour chaque secteur, mais aussi de planifier les travaux au-delà d'un budget strict de deux ans afin de surmonter l'approche actuelle en pointillé. Les travailleurs se félicitent du maintien des 22 secteurs, et tout changement éventuel à cette décision devrait avoir lieu à travers un processus approprié et être axé sur les besoins des mandants. Le groupe des travailleurs préférerait que les dix secteurs choisis pour le biennium à venir puissent bénéficier de réunions restreintes de groupes directeurs tripartites, puis d'une réunion et d'un programme d'action court, et que toutes les ressources attribuées aux réunions, y compris l'interprétation et la production de rapports, soient disponibles à cette fin. Les travailleurs sont très inquiets de constater que les ressources attribuées au secteur de la construction, qui est essentiel, ne sont pas garanties car, compte tenu de son importance pour tous les mandants, ce secteur devrait bénéficier d'un grand programme d'action pendant plusieurs années, ainsi que celui des médias, de la culture et des arts graphiques. Il faut inclure davantage de thèmes dans le grand programme d'action pour l'agriculture, tels que l'égalité entre hommes et femmes, les travailleurs migrants, et le grand programme pour les textiles a besoin d'une composante de liberté syndicale. Quant au secteur de la foresterie, il faudrait développer et mettre en œuvre un programme d'action centré sur la formation d'inspecteurs du travail en matière de foresterie durable, qui comprendrait une certification relative aux conventions fondamentales de l'OIT. La tenue d'une réunion pour les médias, la culture et les arts graphiques, qui abordera «l'avenir du travail et la qualité dans la société de l'information», et qui se tiendra entre les deux prochaines réunions du Sommet mondial sur la société de l'information, constituera une importante contribution au débat: les petites réunions tripartites de planification et les programmes d'action courts conviendraient notamment pour les métaux de base, les services financiers et les services professionnels, l'hôtellerie, la restauration et le tourisme, et la fabrication du matériel de transport. En ce qui concerne les activités multisectorielles, les trois propositions contenues dans le document sont intéressantes et celle qui porte sur le VIH/SIDA permettrait de mettre en œuvre le recueil de directives pratiques au niveau sectoriel, dans les secteurs et les pays les plus touchés. Il serait possible d'accroître les ressources de SECTOR grâce aux contributions de

OIT/SIDA. Un grand nombre de ces détails pourraient être réglés en juin ou en novembre après d'importantes consultations entre le Département des activités sectorielles et les mandants.

12. Le représentant du gouvernement de la République de Corée, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique (ASPAG), a dit que le document répond aux préoccupations des mandants. Les activités sectorielles sont importantes et il est nécessaire de les adapter à l'évolution des temps. L'ASPAG s'est prononcé en faveur de l'approche proposée, qui doit se centrer sur la meilleure manière de faire progresser l'Agenda pour le travail décent. La consultation est indispensable si le Bureau veut développer et mettre en œuvre les activités nécessaires. Il faut garantir une meilleure collaboration du département avec les autres unités du BIT à Genève et sur le terrain afin de produire un résultat plus coordonné qui aidera les pays concernés. Le raccourcissement des réunions et leur éventuelle organisation hors de Genève ainsi qu'un processus d'évaluation plus conséquent seraient autant d'éléments permettant d'améliorer le processus. Les trois programmes d'action proposés sont un bon début, notamment s'ils sont liés à des groupes directeurs tripartites. Le concept de petites réunions de planification tripartite et de programmes d'action courts est intéressant. Cependant, des éclaircissements seraient les bienvenus, notamment en ce qui concerne le choix des participants aux réunions. Une participation accrue des gouvernements aux réunions sectorielles est souhaitable, mais des obstacles demeurent dans le cadre des arrangements actuels, pour les pays en développement qui souhaitent participer. La tenue de petites réunions, y compris de réunions d'experts, hors de Genève permettrait peut-être de surmonter ces obstacles et d'améliorer l'image de l'OIT aux niveaux national et régional. L'ASPAG s'est prononcé en faveur des alinéas *a)*, *b)* et *e)* du point appelant une décision. Il a émis quelques réserves quant à l'alinéa *c)* étant donné qu'il conviendrait d'envisager la tenue d'une réunion tripartite internationale hors de Genève. Le maintien du principe de rotation dans le choix des secteurs (alinéa *d)*) n'est plus la manière la plus efficace de répondre aux besoins croissants des mandants de l'OIT, et il conviendrait de proposer un autre moyen d'identifier les secteurs les plus importants.
13. Le représentant du gouvernement du Cameroun, s'exprimant au nom du groupe africain, a dit que les propositions contenues dans le document sont très importantes pour l'Afrique car elles sont centrées sur l'éradication de la pauvreté, le travail décent, la protection sociale, le VIH/SIDA et l'emploi. Le groupe s'est prononcé en faveur des propositions relatives aux trois principaux programmes d'action, qui reflètent les problèmes de l'Afrique, notamment celui qui concerne le travail décent dans l'agriculture, d'un développement socialement durable et de résultats gérables sur le plan économique. Le groupe a regretté le temps très court alloué à la réponse au questionnaire et le nombre peu élevé de réponses qui en a résulté, notamment en Afrique. La constitution de délégations tripartites nationales serait une manière importante d'accroître encore la participation des gouvernements aux réunions, notamment des fonctionnaires des capitales. Il faudrait également explorer les possibilités de financer les participants gouvernementaux, y compris le financement national conjoint. Le groupe africain a appuyé la nouvelle approche et souhaite envoyer ses experts participer à la planification et à l'orientation des réunions ainsi qu'aux activités elles-mêmes. Il a appuyé les points appelant une décision, compte tenu de ses commentaires sur l'alinéa *e)* concernant la participation des gouvernements.
14. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a accueilli favorablement le document et ses propositions, axées sur une plus grande pertinence et une plus grande intégration. Le groupe a souscrit aux propositions prévoyant trois programmes d'action biennaux et des petites réunions tripartites de planification destinées à mettre au point des programmes d'action d'une année, mais à condition que les gouvernements participent de manière appropriée, que leurs intérêts sectoriels entrent en ligne de compte et qu'une répartition géographique adéquate soit garantie. Le groupe des

PIEM considère que les réunions tripartites internationales doivent avoir lieu en fonction des besoins du secteur concerné. Ils ont rappelé les difficultés qu'éprouvent les gouvernements à trouver des participants expérimentés disponibles pour des réunions de cinq jours et ils ont souligné les implications financières d'une telle participation. Les 22 secteurs et le principe de rotation doivent être préservés, selon les modalités évoquées à l'alinéa *d*) du paragraphe 36 du document. La nouvelle approche préconisée devrait aboutir à un Programme d'activités sectorielles plus proche des besoins des mandants, tirant partie de la contribution considérable que ce programme a apportée jusque là. Pour ce programme, il importe de définir et de mettre au point des buts et des indicateurs. Un plan stratégique des activités sectorielles devrait être basé sur des résultats et prévoir les méthodes d'évaluation et de rapport sur les activités qui le composent. La coopération avec les autres unités de l'OIT devrait être encouragée, y compris sur le terrain, et ce dernier, en ce qui le concerne, devrait seconder davantage les activités sectorielles. Il serait également déterminant d'assurer une coopération plus étroite avec d'autres organisations internationales au niveau sectoriel.

- 15.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine, s'exprimant au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a remercié le Bureau de ce document, qui reflète les avis qu'il avait exprimés à la session de novembre et dans les réponses au questionnaire. Il y voit l'expression d'une conception claire des activités sectorielles, auxquelles on veut donner plus d'impact auprès des mandants en les diversifiant. Le Bureau devrait aller de l'avant, c'est-à-dire définir quelles sont dans chaque secteur les questions sociales et professionnelles prioritaires, de manière à établir un programme viable. Le GRULAC est favorable aux trois principaux programmes d'action, sous réserve que les consultations se poursuivent au stade de la finalisation des moyens d'action. La formule consistant à combiner réunions de planification et petits programmes d'action est innovante. Mais toutes les réunions de planification ont besoin d'une représentation adéquate si l'on veut que les activités mises au point aient des chances de succès. Un certain nombre de questions restent à élucider, notamment le rôle des participants et le financement de leur participation. La formule consistant en réunions tripartites internationales est elle aussi à retenir, et il est encourageant de constater que dans ce cadre la participation des gouvernements a progressé au cours du présent exercice. La pratique consistant à inviter tous les Etats Membres doit être maintenue. L'intervenant a demandé si, dans le même ordre d'idée, il serait possible d'élargir la participation des employeurs et des travailleurs à de telles réunions au-delà de ce qu'aura déterminé le Conseil d'administration, dans la mesure où les participants subviendraient eux-mêmes à leurs frais.
- 16.** Le représentant du gouvernement du Kenya, se félicitant des consultations qui ont eu lieu, a fait l'éloge du document présenté par le Bureau. La consultation à toutes les étapes est primordiale si l'on veut que le potentiel d'un programme se réalise pleinement. Le Kenya appuie les initiatives tendant à développer les moyens de savoir quels seront, au cours des prochains exercices biennaux, les problèmes sociaux et professionnels prioritaires, et, comme le groupe travailleur l'a indiqué lui-même en réponse au questionnaire, il considère que les activités sectorielles devraient être au centre de pratiquement tout ce qui rentre dans les activités principales de l'OIT. Un bon moyen de donner aux activités sectorielles le plus de retentissement possible consisterait sans doute à revenir à la pratique des délégations tripartites nationales. Cela faciliterait, entre autres choses, le suivi des réunions au niveau national. Il est indispensable de se pencher sur la nature et le niveau du suivi, si l'on veut bien considérer à quel point celui-ci a pu faire défaut après de nombreuses réunions. Les trois principaux programmes d'action, qui sont susceptibles de contribuer à l'éradication de la pauvreté, à l'amélioration de l'emploi et au travail décent, sont à retenir, au même titre que les autres points appelant une décision. Le Bureau doit envisager un large éventail de possibilités, y compris des réunions régionales et des réunions d'experts axées sur la mise au point de recueils de directives pratiques pour certains secteurs.

17. Le représentant du gouvernement de l'Inde a fait sienne la déclaration faite au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique. Les activités régionales et sous-régionales doivent être encouragées. Une telle formule, qui est moins coûteuse pour les gouvernements concernés, devrait assurer une plus large participation. Une consultation plus poussée est déterminante si l'on veut mettre au point et réaliser des programmes efficaces. Le choix des dix secteurs proposés au paragraphe 17 du document convient pour les activités prévues pour l'exercice 2004-05.
18. Le représentant du gouvernement du Nigéria s'est rallié à la déclaration faite au nom du groupe africain. Il a ajouté que le Bureau devrait tirer des enseignements du faible nombre de réponses au questionnaire et prendre les mesures qui s'imposent à l'avenir. Il a appuyé l'idée des trois principaux programmes d'action et a signalé par ailleurs comme justifiant en priorité des programmes d'action courts les secteurs du pétrole et du gaz, de la construction et des services de santé.
19. La représentante du gouvernement de la Barbade, s'exprimant au nom des pays anglophones des Caraïbes, a fait sienne la déclaration faite au nom du GRULAC. Les programmes d'action doivent déboucher sur la mise au point d'activités répondant à des besoins spécifiques aux niveaux régional et sous-régional. Elle s'est déclarée en outre favorable aux trois principaux programmes d'action et a désigné comme prioritaires dans sa région les secteurs de la construction, sous l'angle notamment de la sécurité et de la santé au travail et aussi sous celui de la sous-traitance; l'hôtellerie, la restauration et le tourisme; les services bancaires et financiers et enfin les médias, la culture et les arts graphiques, sous l'angle notamment de la création d'emplois à partir d'activités culturelles. Quant aux deux problèmes que constituent le VIH/SIDA et l'égalité entre hommes et femmes, ils devraient être intégrés dans les activités multisectorielles.
20. La représentante du gouvernement de la Roumanie a accueilli favorablement le document et a déclaré souscrire aux propositions de réforme qu'il contient. Elle a souligné l'importance de la préservation d'un suivi adéquat des réunions antérieures. Les trois principaux programmes d'action constituent une priorité, et les consultations tripartites doivent être assurées, dans le cadre de ces activités comme dans d'autres.
21. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a fait sienne la déclaration des PIEM, se félicitant des efforts déployés par le Bureau pour revitaliser les activités sectorielles et examiner à la loupe l'ensemble du programme. S'il est vrai que les réunions nécessitent un suivi approprié, chaque secteur justifie une approche spécifique, et les informations nécessaires pour déterminer comment répartir les ressources doivent être disponibles. Les Etats-Unis sont partisans de laisser au Bureau toute la marge de manœuvre voulue pour améliorer continuellement les activités sectorielles, mesurer les progrès accomplis et garantir que les comptes soient rendus. C'est avec enthousiasme qu'il continuera de fournir le soutien nécessaire au succès de ce programme. Le document apporte certains critères de réforme utiles et évoque la possibilité de déployer des activités pour plusieurs secteurs et pour des secteurs nouveaux. Dans sa réponse au questionnaire du BIT, le gouvernement avait préconisé d'établir pour chacun des 22 secteurs de petits dossiers ayant une présentation standard et décrivant les activités en cours, les problèmes rencontrés et les choix à opérer pour assurer une plus grande cohésion des efforts à l'intérieur de l'Organisation. Il est impératif de définir des objectifs et aussi des indicateurs de performance si l'on veut garantir une approche qui ait des chances de succès et qui soit financièrement responsable. Le Bureau doit être capable de faire face avec plus d'efficacité aux nouvelles tendances, et c'est pourquoi il y a lieu d'appuyer des programmes novateurs tels que celui que le groupe des travailleurs suggère pour la foresterie. La mise en œuvre des trois principaux programmes d'action doit se faire en consultation étroite avec toutes les unités concernées du Bureau, notamment celles qui s'occupent des DSRP et du travail des enfants.

22. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a fait sienne la déclaration des PIEM. Les priorités du Royaume-Uni consisteraient en programmes d'action courts pour les secteurs de la foresterie et de l'hôtellerie, la restauration et le tourisme, et, par ailleurs, en une activité multisectorielle sur le VIH/SIDA. Cela étant, le Royaume-Uni se rallie au consensus qui se dégage, notamment en faveur de réunions tripartites internationales.
23. M^{me} Paxton, répondant aux questions et commentaires soulevés, a accueilli avec satisfaction l'appel à un renforcement marqué des consultations dans tous les aspects du programme. Une fois les principes décidés, il reste une certaine flexibilité, y compris pour les détails du programme et l'emplacement des réunions; d'autres consultations avec les mandants seraient nécessaires. D'autres consultations ont déjà eu lieu avec d'autres départements du BIT durant la préparation des programmes d'action et d'autres propositions, et les participants attendent avec un très grand intérêt une collaboration dans le cadre des programmes sectoriels. Le Bureau a besoin de mieux connaître l'avis des gouvernements au sujet des consultations qui, à ce jour, se sont déroulées par l'intermédiaire des coordonnateurs régionaux. Dans le cadre de l'identification des régions et des pays clés pour les différents secteurs, l'intervenant a proposé de continuer à se tenir en rapport avec les coordonnateurs tout comme avec le Département des activités sectorielles. La représentation des gouvernements dans les petites réunions de planification fait partie des problèmes qu'ils doivent examiner. Les réunions spéciales sur l'aviation civile et l'hôtellerie peuvent servir d'exemple de petites réunions dans certains cas. Le Bureau reconnaît la nécessité d'assurer une base solide à tout changement touchant les 22 secteurs, ou la pratique de la rotation, et a pris en compte la proposition du représentant du gouvernement des Etats-Unis de rédiger des documents courts sur chaque secteur. Un certain nombre de gouvernements ont soulevé la question des délégations nationales tripartites, mais la question a déjà été examinée antérieurement, et il n'y a pas eu de consensus pour les réintroduire. Le Bureau conseille les Etats Membres sur la participation des employeurs et des travailleurs pour les réunions à venir, et continuera à le faire. Le dilemme de la participation des gouvernements des pays en développement a été reconnu, mais aucune solution satisfaisante n'a été trouvée. Le Bureau continuera à étudier la question en cherchant des moyens plus créatifs d'élargir la participation, par exemple, par l'intermédiaire de la vidéoconférence.
24. M. Zellhoefer a déclaré que les groupes employeurs et travailleurs se sont consultés et, sur la base des suggestions et points de vue utiles avancés par les représentants gouvernementaux, ont mis au point un certain nombre de propositions à étudier. Il ne fait pas de doute que les activités sectorielles doivent être guidées par les mandants, et une plus grande participation des gouvernements est à la fois essentielle et souhaitable si l'on veut garantir un impact fort et durable sur le terrain dans les secteurs concernés. Il y a un consensus sur les trois grands programmes d'action concernant l'agriculture, l'éducation et le secteur THC (textile, habillement, chaussure), mais des consultations restent nécessaires pour les mettre au point et trouver des réponses aux questions en suspens. La deuxième catégorie d'activités – les petites réunions de planification et les programmes d'action d'une année – dans la construction, l'hôtellerie, la restauration et le tourisme, et les services financiers et professionnels a reçu un soutien marqué. Par ailleurs, le Bureau devrait commencer ses travaux sur le programme visant à mettre au point une base de données sur le secteur de la fabrication du matériel de transport. Une réunion tripartite internationale sur les médias, la culture et les arts graphiques devrait se tenir, avec pour thème «l'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information». Les autres détails pourraient être mis au point dans le cadre de consultations tripartites durant les mois à venir. Les gouvernements et le groupe des travailleurs ont vigoureusement appuyé un programme multisectoriel sur le VIH/SIDA. Les activités pour deux secteurs, la foresterie et la production des métaux de base, devraient faire l'objet de nouvelles consultations, et les recommandations seront transmises au Conseil d'administration en juin.

25. M. Jeetun s'est déclaré rassuré par la déclaration de M^{me} Paxton selon laquelle les petites réunions tripartites pourraient être analogues à celles organisées après le 11 septembre 2001. Le groupe des employeurs soutient les propositions en faveur des trois grands programmes d'action dans l'agriculture, l'éducation et le secteur THC (textile, habillement, chaussure) à la suite de nouvelles consultations tenues, entre autres, avec le secrétariat du groupe des employeurs. Ces derniers soutiennent également le principe de petits programmes d'action dans la construction, les services financiers et professionnels et les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, les questions à examiner devant être déterminées dans le cadre d'une consultation en juin. Il importe de noter que des travaux sont déjà en cours, par exemple dans le secteur de la construction, qui pourraient être incorporés dans ces activités. Le groupe des employeurs soutient la tenue d'une réunion tripartite internationale en 2004 pour le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques et est d'accord avec le sujet. Les autres détails pourraient être précisés durant des consultations tripartites organisées au mois de juin. Les consultations sur les trois secteurs restants – production des métaux de base, foresterie et fabrication de matériel de transport – se poursuivraient en vue de parvenir à un accord dans les mois à venir.
26. Le représentant du gouvernement du Kenya, s'exprimant au nom du groupe africain, s'est déclaré d'accord avec les programmes d'action et a insisté pour que l'on adopte une approche sectorielle pour le VIH/SIDA.
27. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a convenu de l'importance d'aborder le VIH/SIDA dans le cadre du Programme des activités sectorielles et a proposé que l'action soit centrée sur l'Afrique.
28. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a demandé si le Bureau disposait d'un expert en construction qui pourrait s'occuper du programme d'action proposé pour ce secteur. En ce qui concerne les réunions tripartites internationales, son gouvernement penche plutôt pour une action centrée sur la sécurité et la santé au travail, en coopération avec SafeWork. Il soutient la proposition concernant l'inspection du travail pour le secteur de la foresterie et les activités visant à promouvoir l'égalité entre les sexes.
29. M^{me} Paxton a répondu que le Bureau disposerait de la capacité d'entreprendre des activités sectorielles dans le secteur de la construction en 2004-05. Vu l'importance accordée au VIH/SIDA, elle suggère que le Bureau formule une proposition visant à relier le Programme des activités sectorielles et celui sur le VIH/SIDA, afin que l'on applique une approche sectorielle à la promotion et la mise en œuvre du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail dans les secteurs concernés des pays les plus touchés. Ceci pourrait inclure des réunions et/ou des activités à l'extérieur de Genève. Cette proposition pourrait être étudiée durant les étapes à venir de la consultation.
30. Le président a résumé le débat en déclarant qu'un consensus s'était dégagé sur les trois grands programmes d'action pour trois activités combinant des petites réunions, des programmes d'action d'une année, et une réunion tripartite internationale en 2004 sur les médias, la culture et les arts graphiques. De nouvelles consultations tripartites sur chacun de ces thèmes seront organisées ainsi que sur les trois secteurs à propos desquels des activités n'ont pas encore été décidées – production des métaux de base, foresterie et fabrication du matériel de transport. Il reste également à définir deux autres activités – pour un nouveau secteur, pour un programme intersectoriel, ou pour répondre à une situation d'urgence. Le VIH/SIDA a reçu un appui marqué à cet égard et la proposition de M^{me} Paxton, qui constitue déjà un bon départ, devrait être soutenue.
31. M. Jeetun et M. Zellhoefer ont déclaré être d'accord avec le résumé de la situation. M. Zellhoefer a ajouté qu'il conviendrait d'adopter une approche à plus long terme afin que les activités exécutées dans le cadre des programmes d'action puissent, comme il l'a

déclaré précédemment, se poursuivre au-delà de la période biennale. Le Programme des activités sectorielles a clairement marqué un tournant, et les mandants ont fait la preuve qu'ils veulent aller de l'avant en vue d'une meilleure efficacité et d'un plus grand impact.

32. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration d'approuver les points suivants:

- a) *que trois programmes d'action, dans l'agriculture, l'éducation et le textile, l'habillement et la chaussure (décrits dans l'annexe I du document GB286/STM/1) soient élaborés et mis en œuvre en 2004-05 à la suite de consultations tripartites tenues en 2003 pour achever la mise au point de chaque programme;*
- b) *que des petites réunions tripartites de planification soient organisées en 2004 pour mettre au point des programmes d'action d'un an à entreprendre en 2005 dans les domaines de la construction, des services financiers et professionnels et de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, et que les sujets à examiner soient mis au point par voie de consultations tripartites et présentés au Conseil d'administration pour approbation en juin 2003;*
- c) *qu'une réunion tripartite internationale sur les médias, la culture et les arts graphiques soit organisée en 2004 avec pour thème «L'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information» et que l'objet, la composition et les résultats de cette réunion soient déterminés par voie de consultations tripartites et présentés au Conseil d'administration pour approbation lors d'une session ultérieure;*
- d) *que les 22 secteurs et le principe de la rotation soient maintenus pour 2004-05, et que les activités concernant les trois secteurs restant à examiner en 2004-05 et deux activités supplémentaires soient mises au point par voie de consultations tripartites en tenant compte des propositions que le Bureau aura formulées en vue de relier le Programme des activités sectorielles et celui sur le VIH/SIDA de façon à aborder le VIH/SIDA sur le lieu de travail par une approche sectorielle, et présentées au Conseil d'administration pour approbation lors d'une session future;*
- e) *que l'on continue d'inviter tous les Etats Membres à participer en 2004-05 aux réunions sectorielles auxquelles le Règlement s'applique.*

II. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles

a) Réunion tripartite sur la formation permanente dans les industries mécaniques et électrotechniques (Genève, 23-27 septembre 2002)

33. La commission était saisie de la *Note sur les travaux*² de la Réunion tripartite sur la formation permanente dans les industries mécaniques et électrotechniques.
34. M. Lambert (membre employeur) a remercié le Conseil d'administration de lui avoir accordé le privilège de présider la réunion. Les participants ont été motivés par la conviction selon laquelle l'éducation est la clé, et la formation permanente dans les industries mécaniques et électrotechniques est d'une importance capitale pour ce secteur. Les individus ont besoin de relever les défis de leur développement personnel et de satisfaire leurs propres aspirations, et les entreprises ont la responsabilité de former et mettre en valeur leur personnel en prenant des dispositions garantissant une formation permanente. M. Lambert, touché par les grandes privations des gens de la rue lors d'une récente mission à Calcutta, a pris conscience que, sans éducation, le travail décent est un rêve impossible. S'agissant de la réunion elle-même, M. Lambert a informé la commission que l'expérience consistant à structurer les séances plénières autour de discussions thématiques avec des groupes d'experts est concluante, cette formule encourageant une plus grande participation. Il a recommandé d'adopter cette approche pour les futures réunions sectorielles.
35. M. Jeetun a salué l'engagement personnel de M. Lambert pour la formation permanente, l'a félicité d'avoir présidé une réunion couronnée de succès et a approuvé les points soumis pour décision.
36. M. Zellhoefer a indiqué que le programme d'action sur l'éducation que la commission a approuvé apportera une réelle contribution aux questions soulevées par M. Lambert. Le groupe des travailleurs est heureux de faire état des résultats positifs de la réunion. Elle s'est tenue selon de nouvelles modalités, le débat étant structuré en groupes d'experts constitués selon des thèmes différents, depuis le sujet initial de la formation permanente, que tous les participants considèrent comme capitale pour l'industrie, jusqu'aux résultats économiques dans le contexte de la récession de 2001, en passant par l'impact social des restructurations et par le rôle des mandants de l'OIT et du Bureau dans ce domaine. Le groupe des travailleurs se félicite également des conclusions finales, encore qu'il n'y ait malheureusement pas eu de consensus sur le paragraphe 8 concernant les groupes vulnérables et les mesures d'atténuation des effets des restructurations. Ce sont précisément les domaines où le groupe des travailleurs estime que le dialogue entre partenaires sociaux revêt une importance cruciale. Les références à l'importance de la formation permanente pour garantir le succès de la révision de la recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, ainsi que la référence à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale fournissent à l'OIT deux domaines d'action concrète. M. Zellhoefer a remercié M. Lambert pour sa présidence avisée de la réunion et pour son engagement personnel dans la promotion de la formation permanente au BIT et au-delà, et a approuvé les points appelant une décision.

² Document TMMEI/2002/9, annexé au document GB.286/STM/2/1.

37. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a indiqué que, même si son gouvernement approuve les points appelant une décision, les réunions sur le programme sectoriel doivent démontrer leur utilité. Les réunions en elles-mêmes ne suffisent pas à justifier l'utilisation de ressources, qui sont limitées, et le gouvernement des Etats-Unis privilégie les réunions débouchant sur des résultats concrets qui donnent de l'élan aux propositions d'action. Il constate avec regret que les paragraphes des conclusions 18 à 20 sont particulièrement faibles en ce qu'ils se limitent à appeler l'OIT à faire ce qu'elle fait déjà et à proposer une autre réunion.
38. Le représentant du gouvernement de l'Inde a relevé l'utilité des différents modèles utilisés dans divers pays pour assurer la formation et l'apprentissage continu. Sa délégation accueille avec intérêt la possibilité d'approfondir un système permettant aux pays en développement de recevoir de la part des pays développés des informations sur les perspectives technologiques. Comme l'emploi en Inde risque d'être affecté par l'importation de nouvelles technologies, il y a lieu de mettre en place un système de financement de stages de formation à l'étranger, qui pourrait être financé par les pays développés. L'intervenant s'est dit également favorable à la révision de la recommandation (n° 150) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, dont certains aspects sont dépassés, eu égard à la nécessité de disposer d'un instrument plus dynamique.
39. La représentante du gouvernement du Canada a approuvé les points appelant une décision. Elle a cependant appelé l'attention sur les statistiques concernant les proportions d'hommes et de femmes parmi les délégués, et a fait remarquer que la réunion est l'un des pires exemples attestant le faible pourcentage de la participation des femmes, qui n'est que de 4,5 pour cent. Il est absolument impératif que tous les mandants assurent une plus large participation des femmes déléguées. En outre, les mandants devraient encourager leurs membres participants à remplir le questionnaire de la réunion afin que le Bureau puisse bénéficier d'un retour d'information et procéder aux ajustements appropriés pour les réunions futures. Une fois encore, le taux de réponses au questionnaire est faible puisqu'il s'établit à 15 pour cent.
40. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:*
- a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:*
 - i) *aux gouvernements, en leur demandant de communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées;*
 - ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;*
 - iii) *aux autres organisations internationales concernées;*
 - b) *de demander au Directeur général de prendre en compte, au moment de l'élaboration des propositions d'activités futures du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion aux paragraphes 18 à 20 des conclusions.*

b) Réunion tripartite sur l'évolution de l'emploi, du temps de travail et de la formation dans les industries extractives
(Genève, 7-11 octobre 2002)

41. La commission était saisie de la *Note sur les travaux*³ de la Réunion tripartite sur l'évolution de l'emploi, du temps de travail et de la formation dans les industries extractives.
42. M. Attigbe (membre travailleur), qui présidait la réunion, a présenté la question à l'ordre du jour. Il a remercié les vice-présidents et s'est félicité de travailler avec M. de Vries à l'occasion de l'une de ses dernières réunions. La participation des délégués aux débats a été très active et il a salué la participation considérable des déléguées. La qualité des documents soumis à l'examen était exceptionnelle. Les débats, qui ont été menés dans un climat cordial et productif, ont débouché sur un ensemble de conclusions et de résolutions. Le secteur minier se caractérise par un cadre difficile et de dures conditions de travail, et il est important que les partenaires se comprennent.
43. M. Zellhoefer a remercié M. Attigbe et l'a félicité au nom du groupe des travailleurs. La réunion a été l'occasion importante d'examiner des questions ayant trait à l'emploi, au temps de travail et à la formation dans le secteur minier, ainsi que deux questions particulières: le VIH/SIDA (cette réunion constitue un précédent important pour l'action de l'OIT à l'échelle sectorielle) et le développement durable. Tant les conclusions que les résolutions adoptées contiennent une liste détaillée de points que le Bureau doit promouvoir activement, ce qu'il fait, par exemple dans le cas de la convention (n° 176) sur la sécurité et la santé dans les mines, 1995. Tout en constatant que, pour des raisons de procédure, la réunion n'a pas pu juger recevables les deux autres résolutions présentées par le groupe des travailleurs à propos de l'inobservation des droits des travailleurs en Colombie et au Myanmar, deux pays qui préoccupent sérieusement l'OIT, le groupe des travailleurs a tenu toutefois à souligner qu'il est important de demander à l'OIT de faire davantage pour protéger les droits des travailleurs partout dans le monde. M. Zellhoefer a approuvé les points appelant une décision.
44. M. Jeetun a félicité M. Attigbe et s'est dit satisfait des résultats positifs de la réunion. Il a fait observer qu'elle a débouché sur une liste utile de domaines dans lesquels l'OIT devrait agir et a donc approuvé les points appelant une décision.
45. ***La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:***
- a) ***d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:***
- i) ***aux gouvernements, en leur demandant de communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées;***
- ii) ***aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;***
- iii) ***aux autres organisations internationales concernées;***

³ Document TMMI/2002/12, annexé au document GB.286/STM/2/2.

b) de demander au Directeur général de prendre en compte, au moment de l'élaboration des propositions d'activités futures du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion aux paragraphes 25 à 32 des conclusions et dans les parties pertinentes des résolutions.

c) Réunion paritaire sur le dialogue social dans les services de santé: institutions, capacité et efficacité
(Genève, 21-25 octobre 2002)

46. La commission était saisie de la *Note sur les travaux*⁴ de la Réunion paritaire sur le dialogue social dans les services de santé: institutions, capacité et efficacité.
47. M. Klotz (membre gouvernemental) a présenté les travaux de la réunion et a souligné la bonne coopération des délégués et l'aide importante du secrétariat. Il a aussi souligné la proportion importante (25 pour cent) de déléguées à la réunion. Au début des délibérations, les mandats étaient loin d'un accord mais, finalement, un ensemble conséquent de conclusions a été adopté. Dans l'une des résolutions, le groupe de travail sur les résolutions a souligné que la santé est un droit fondamental. Cette notion devrait être amplement diffusée. Etant donné que le dialogue social vise à régler les différends du travail, sa planification revêt une importance particulière dans ce secteur. Le spécialiste du secteur a pris sa retraite l'an passé. L'intervenant a donc formé l'espoir que son poste sera bientôt pourvu, compte étant tenu de l'importance du secteur. Par ailleurs, il a souligné que la coopération avec les autres organisations internationales, en particulier l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est essentielle.
48. M. Jeetun a félicité M. Klotz d'avoir présidé la réunion et lui a transmis les compliments du groupe des employeurs pour sa contribution précieuse aux travaux de la commission. L'intervenant a formé l'espoir que la réunion soit la dernière réunion paritaire du secteur. Il a attiré l'attention de la commission sur les derniers paragraphes des conclusions qui portent sur l'arrivée de nouveaux employeurs du secteur privé et dans lesquelles on les considère comme des partenaires égaux. L'intervenant a formé l'espoir que la prochaine réunion sera tripartite. Il a approuvé les points appelant une décision.
49. M. Zellhoefer a félicité M. Klotz de la façon dont il a conduit les débats et a souligné le climat positif et constructif de la réunion, laquelle a été un exemple de dialogue social effectif. Son groupe est satisfait des conclusions adoptées. Il est important de se concentrer sur les propositions de suivi. Des suggestions concrètes ont été transmises au Bureau sur l'action à suivre à cette fin. Les soins de santé sont aussi considérés comme un droit fondamental dans l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT. Le groupe des travailleurs estime que la question de la migration des travailleurs et de la santé est un domaine prioritaire, de même que le renforcement du dialogue social dans les services de santé. L'intervenant a donc espéré qu'un mécanisme efficace d'activités de suivi sera mis en place. Il a approuvé les points appelant une décision.
50. La représentante de l'OMS s'est référée à la résolution qui indique que les soins de santé sont un droit fondamental, et a souligné l'importance de cette question pour le mandat de l'OMS. Elle a souligné qu'il faut veiller à ce que le dialogue social dans les services de santé tienne compte des vues, des préoccupations et des besoins des femmes qui y

⁴ Document JMHS/2002/11, annexé au document GB.286/STM/2/3.

travaillent. Elle a attiré l'attention de la commission sur le projet de lutte contre la violence sur le lieu de travail et d'élaboration des principes directeurs par l'OIT, le Conseil international des infirmières, l'Internationale des services publics et l'OMS. Ces entités comptent réunir des fonds pour pouvoir appliquer ces principes qui prévoient une approche de tolérance zéro de la violence sur le lieu de travail. Un autre projet conjoint a été lancé. Il porte sur la migration des travailleurs de la santé. L'intervenante a indiqué que le VIH/SIDA constitue un autre domaine d'action conjointe entre les organisations internationales, et souligné qu'une collaboration est aussi possible en ce qui concerne le travail décent dans l'agriculture, afin de garantir l'accès des travailleurs ruraux aux services de santé. Beaucoup pourrait être fait par les deux organisations à l'échelle nationale, régionale et mondiale en vue de l'élaboration de politiques nationales destinées à améliorer la fourniture de services de santé.

51. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes recommande au Conseil d'administration:

- a) *d'autoriser le Directeur général à communiquer la Note sur les travaux:*
 - i) *aux gouvernements, en leur demandant de communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs concernées;*
 - ii) *aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs concernées;*
 - iii) *aux autres organisations internationales concernées;*
- b) *de demander au Directeur général de prendre en compte, au moment de l'élaboration des propositions d'activités futures du Bureau, les souhaits exprimés par la réunion aux paragraphes 18 et 19 des conclusions ainsi qu'aux paragraphes 1 à 7 de la résolution.*

III. Rapport de la quatrième session du Groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation à l'égard des créances pour mort, lésions corporelles et abandon des gens de mer (Londres, 30 septembre – 4 octobre 2002)

52. La commission était saisie du rapport⁵ de la quatrième Réunion du groupe de travail ad hoc mixte OMI/OIT d'experts sur la responsabilité et l'indemnisation en cas de décès, de lésions corporelles et d'abandon des gens de mer.
53. Le président du groupe de travail mixte, M. Jean-Marc Schindler, a déclaré que les trois premières réunions du groupe ont mis en lumière le caractère inadéquat des règles internationales pertinentes et ont conclu qu'il serait nécessaire d'aborder la question en deux étapes: dans un premier temps, offrir une solution immédiate à court terme et, dans un deuxième temps, étudier la nécessité d'une solution durable et contraignante et les modalités d'une telle solution. La première étape était franchie à la fin de 2001, lorsque le

⁵ Document IMO/ILO/WGLCCS 4/3, annexé au document GB.286/STM/3.

Conseil d'administration du BIT et l'Assemblée de l'OMI ont adopté deux résolutions – l'une concernant la sécurité financière en cas de décès ou de lésions corporelles et l'autre concernant la sécurité financière en cas d'abandon de gens de mer – qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2002.

54. M. Schindler a indiqué qu'à sa quatrième réunion le groupe de travail a abordé la deuxième étape, axée sur la recherche d'une solution contraignante. Le groupe a jugé nécessaire, pour parvenir à cet objectif, de se procurer des informations sur l'impact des résolutions et sur la manière dont les Etats les appliquent. A ce propos, l'intervenant a appelé l'attention sur les mesures qu'il est demandé à la commission de prendre au paragraphe 4 du document GB.286/STM/3. Il a également évoqué la possibilité que le Groupe de travail tripartite de haut niveau sur les normes maritimes du travail se saisisse de cette question dans le cadre de l'élaboration de la future convention consolidée du travail maritime. Le groupe de travail mixte étudiera à nouveau cette question à sa prochaine réunion, à la fin de 2003.
55. M. Jeetun a remercié M. Schindler de son exposé et a déclaré que les employeurs prendront note de ce rapport et appuieront le point appelant une décision.
56. M. Zellhoefer a remercié M. Schindler, assurant que le groupe des travailleurs se félicite du travail accompli par le groupe de travail mixte, qui tend à combler un déficit considérable au regard du travail décent dans le secteur maritime. Le groupe des travailleurs appuie sans réserve le point appelant une décision et se réjouit en particulier de la coopération interorganisations qui s'exerce dans ce cadre. Dans le cas où une solution ne pourrait être trouvée par d'autres moyens, ce groupe serait favorable à un instrument à caractère contraignant. Dans cette perspective, l'OMI a un rôle important à jouer. L'intervenant a souligné quelle tragédie représente l'abandon pour les gens de mer, puisqu'ils n'ont alors plus d'autre recours que la charité d'autrui. Ce type d'incident illustre parfaitement les effets négatifs que peut avoir la mondialisation. L'intervenant a réaffirmé que, pour faire des progrès dans ce domaine, la démarche interorganisations est celle qui s'impose, et il a déclaré appuyer le point appelant une décision.
57. *La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes invite le Conseil d'administration:*
- a) *à prendre note du rapport du groupe de travail sur sa quatrième session qui est joint en annexe à ce document;*
 - b) *à approuver le mandat révisé du groupe de travail, tel qu'il figure à l'annexe 6 du rapport;*
 - c) *à approuver la distribution aux Etats Membres de questionnaires figurant aux annexes 2 et 3 du rapport, dans le cadre du processus de contrôle de l'application des résolutions et des directives connexes;*
 - d) *à approuver la diffusion d'une lettre circulaire aux Etats Membres et aux organisations non gouvernementales au sujet de la notification des cas d'abandon;*
 - e) *à envisager la création d'une base de données sur les cas d'abandon de gens de mer.*

IV. Conclusions de la Conférence diplomatique de l'OMI sur la sûreté maritime (Londres, 2-13 décembre 2002)

58. La commission était saisie d'un document⁶ présentant les conclusions de la Conférence diplomatique de l'OMI sur la sûreté maritime.
59. M. Jean-Marc Schindler, représentant du gouvernement de la France qui a conduit la délégation tripartite de l'OIT à la conférence, a déclaré que la sûreté maritime est une question qui relève du mandat de l'OIT autant que de celui de l'OMI. La participation de la délégation de l'OIT revêtait une importance majeure à double titre: i) la question fondamentale de l'identification des gens de mer fait actuellement l'objet de discussions sur la base de la convention n° 108 de l'OIT, et ii) deux des onze résolutions adoptées résultent de cette participation. La résolution n° 8 souligne l'importance d'un effort concerté des deux organisations pour assurer la sûreté maritime. La résolution n° 11, proposée par les représentants des travailleurs et activement défendue par la délégation tripartite, demande aux Etats Membres de veiller à ce que le renforcement des mesures de sûreté maritime ne se traduise pas par des obstacles à l'octroi de la permission à terre. M. Schindler a ajouté que la conférence de décembre 2002 ne doit pas être perçue comme l'aboutissement du processus. L'OIT doit encore mener à bien certains travaux concernant l'identification des gens de mer et la sûreté portuaire, dans le cadre d'un groupe de travail mixte OIT/OMI.
60. M. Zellhoefer a salué la direction éclairée de M. Schindler et le travail accompli par la délégation de l'OIT. Le groupe des travailleurs est particulièrement satisfait des résultats de la conférence, notamment lorsqu'il constate que ses propositions ont été très bien accueillies, qu'elles ont été adoptées et qu'elles se trouvent reflétées dans le texte final. Le nouveau système global de sûreté aura des incidences considérables dans le secteur maritime et pour tous les marins embarqués sur des navires touchant des ports étrangers. Le fait d'avoir ménagé une place aux droits de l'homme dans la Convention SOLAS de l'OMI, à la faveur des amendements qui ont été apportés à son plan stratégique, marque une avancée considérable et ouvre un certain nombre de perspectives de coopération avec l'OMI. Il est particulièrement significatif de trouver dans le Code international de sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS) de l'OMI une disposition prescrivant le respect des droits fondamentaux et des libertés des gens de mer, à l'instar que ce que prévoient d'autres instruments internationaux (en particulier la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les normes internationales concernant le secteur maritime et le travail dans les ports). La résolution n° 11, soumise par la FIT (Fédération internationale des travailleurs du transport), est le premier instrument de l'OMI qui aborde les problèmes des gens de mer. L'idée de constituer un groupe de travail mixte OIT/OMI pour aborder la question plus large de la sûreté dans les ports a le soutien des travailleurs, lesquels appuient le point appelant une décision.
61. M. Jeetun a lui aussi salué le travail accompli par M. Schindler et appuyé le point appelant une décision.
62. La représentante du Royaume-Uni a déclaré que son gouvernement est favorable à une initiative conjointe OIT/OMI sur la question plus vaste de la sûreté dans les ports et a suggéré que l'OIT se mette en rapport avec l'OMI pour constituer un groupe de travail à

⁶ Document GB.286/STM/4.

cet effet. Elle a précisé que son gouvernement serait heureux d'être représenté dans ce groupe. Enfin, elle s'est déclarée favorable au point appelant une décision.

63. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes invite le Conseil d'administration:

- a) *à prier le Directeur général de consulter le Secrétaire général de l'OMI en vue de la constitution d'un groupe de travail mixte OIT/OMI qui sera chargé de poursuivre l'examen de la question plus large de la sûreté dans les ports;*
- b) *à prier le groupe de travail mixte de faire sien le mandat présenté à l'annexe III du document GB.286/STM/4;*
- c) *à désigner quatre représentants employeurs et quatre représentants travailleurs qui participeront au groupe de travail mixte, sans frais pour l'OIT.*

V. Autres questions

- 64.** M. Jeetun a suggéré qu'à l'avenir le Département des activités sectorielles ait recours aux services du Département des services des relations, réunions et documents pour l'organisation des réunions sectorielles. Il a également demandé que le Département des activités sectorielles élabore un tableau facile à consulter qui couvre l'ensemble des réunions sectorielles et des activités de suivi et qui donne des informations telles que les références importantes et les dates des activités prévues.

Genève, le 26 mars 2003.

Points appelant une décision: paragraphe 32;
paragraphe 40;
paragraphe 45;
paragraphe 51;
paragraphe 57;
paragraphe 63.